



CHARTRE DES MISSIONS

Les missions à l'étranger ont pour but de soigner les plus démunis, en privilégiant comme thérapeutique l'Homéopathie, l'Acupuncture ou toute autre médecine alternative reconnue au niveau européen, et de dispenser leur enseignement aux agents de santé, infirmiers, pharmaciens, médecins qui travaillent avec notre association dans le cadre d'une structure caritative locale.

Les enseignements de Nutrition et de Nutrithérapie ont pour but d'éveiller aux grands principes de l'alimentation.

Des cours de Botanique et de Culture Bio-Dynamique sont aussi organisés afin d'encourager la phytothérapie locale et d'améliorer la qualité des plantes médicinales (création de jardins) ainsi que celle des légumes et des fruits propres à l'alimentation.

Les missions sont décidées par une commission, issue du Conseil d'Administration, qui est habilitée à choisir, organiser et valider chaque action. Cette commission veillera à l'application de la présente Charte et pourra, si les circonstances le justifient, modifier ces règles après accord du Président.

En général, les missions sont assurées « en binôme », dont un médecin.

Les médecins peuvent être amenés à partir seuls.

Elles ont une durée variable, de 3 semaines à 3 mois, selon les programmes envisagés en coopération avec les associations locales qui nous accueillent.

Il est important de répondre à une demande par notre pédagogie et notre savoir faire avec une attitude positive et une ouverture d'esprit envers les coutumes, usages, pratiques de santé et de bien être des populations qui nous reçoivent et nous offrent leur hospitalité. Nous devons communiquer sur un même niveau de conscience et de rapports humains qui enrichiront notre personnalité.

Toute personne qui part dans le cadre d'une mission de « Solidarité Homéopathie » doit être adhérente de l'association et être à jour de sa cotisation annuelle.

L'association prend en charge les frais de voyage pour l'aller retour France - pays d'accueil, ainsi que les frais de transport à l'intérieur du pays pour les déplacements dans le cadre de la mission.



L'association ne prend pas en charge les frais dus aux éventuelles modifications de billets d'avion ainsi que les frais de prolongations dus à un séjour à titre privé.

Par ailleurs, l'association doit être informée, pour des raisons de sécurité, sur la position géographique des personnes jusqu'à leur retour en France

L'association prend en charge l'achat des médicaments, du petit matériel médical et du matériel d'enseignement nécessaires à la bonne marche de la mission.

Cependant, tout achat doit être fait après accord de la commission des missions, sous peine de ne pas être assumé financièrement par l'association.

L'hébergement et la nourriture sont pris en charge par la structure locale qui nous accueille ou, à défaut, par SH de façon forfaitaire.

Les cadeaux ou dons à des personnes, pour manifester sa gratitude ou sa compassion, sont laissés à la générosité de chacun. L'association ne les prend pas en charge.

L'association ne peut être tenue responsable des conséquences physiques et psychologiques résultant de la mission.

En cas de problème grave, une assurance rapatriement est prévue. N'oubliez pas de nous donner le nom et les coordonnées de la personne à prévenir

Au retour, il est demandé d'adresser au secrétariat un compte-rendu succinct pour notre site (une page avec des photos en annexe), et un compte-rendu de mission détaillé à usage interne, un répertoire des pathologies les plus rencontrées, la liste des médicaments fréquemment utilisés ainsi que la nécessité éventuelle d'achat de matériel médical ou de matériel d'enseignement, ceci afin d'améliorer la préparation des missions suivantes.

Ecrire son nom, « lu et approuvé », dater, signer et retourner à l'adresse ci-dessous

NOM & prénom	Mention manuscrite	Date	Signature

Association Solidarité Homéopathie - Hôtel de Ville – 30 28 GARONS FRANCE

Secrétariat : 33 La Grand' Terre – 30128 GARONS. Tel : 04 66 70 10 15

sh.france@orange.fr

www.solidarite-homeopathie.org